



RAPPORT D'ANALYSE



Rapport d'analyse Page 1 / 4
 Edité le : 08/09/2023

MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
 ASSAINISSEMENT

2 Place de l'Hôtel de Ville
 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA23-15070	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Identification échantillon :	SLA2309-2467-1		
Doc Adm Client :	ARS73		
UGE :	0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE	Type : UDI	Code : 000658
Nom de l'installation :	ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU		
PSV :	0000000726		
Point de surveillance :	CHEF-LIEU ROCHENOIRE		
Localisation exacte :	BÂTIMENT SYNDICAT PAYS MAURIENNE. COIN DE CAFÉ		
Département/Commune :	73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE		
Nature :	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement :	CS	Type de visite : D2	Type Analyse : D2013
Prélèvement :	Prélevé le 04/09/2023 à 10h17	Réceptionné le 04/09/2023 à 15h42	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).
 Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 04/09/2023 à 16h20

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Prélèvement au jet	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				

SAVOIE LABO
 Rapport d'analyse Page 2 / 4
 Edité le : 08/09/2023
 Identification échantillon : SLA2309-2467-1
 Destinataire : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A			
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	23.9	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009			25#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	7	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0#
Entérocoques	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	20	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	70	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0#
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15#
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			1#
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation) pH	226	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
Température de mesure du pH	8.3	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Turbidité	20.6	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
	0.20	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2#
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10#
Nitrates	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.5		#
Métaux							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200#
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	0.25	µg/l Pb	ICPMS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
COV : composés organiques volatils							

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle monomère	< 0.05	µg/l	HS-TRAP/GCMS	Méth. Interne PO-MO-020	0.5	#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Acénaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021	0.010	#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(g,h,i)perylène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Dibenz(a,h)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Indéno(1,23,cd)pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Naphthalène	0.027	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Phénanthrène	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.010µg/l						
Pyrene	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Somme 4 HAP (Benzo(b), Benzo(k) fluoranth., Benzo(g,h,i) peryl, Indéno pyrane)	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021	0.10	
TEQ 15 HAP nd=0	0.00089	ng/kg pcj	GC/MS/MS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		
Composés divers						
Divers						
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10	
Epichlorohydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GCMS	Méth. Interne PO-MO-027	0.10	#

MODIFICATION DE LA LQ

9 Perte de sensibilité nécessitant une réhausse de LQ.

Phénanthrène : Augmentation de la limite de quantification usuelle (liée aux critères d'acceptation de la méthode)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres mesurés.

- Entérocoques

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres mesurés.

- Coliformes